

Séance du **15 mars 2018**

Présidence de **M. Pierre Butty**, président

« **Demande de crédit d'ouvrage pour la réfection du collège des Crosets suite au sinistre du 4 septembre 2017** » (2018/P01)

Rapporteur : M. Vincent Imhof

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 01/2018, du 15 janvier 2018, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage pour la réfection du collège des Crosets suite au sinistre du 4 septembre 2017 » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'506'000.— pour financer la réfection du collège des Crosets suite au sinistre du 4 septembre 2017 ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. De prendre acte que l'indemnité de l'ECA, évaluée à CHF 2'084'000.— viendra en diminution de la présente demande de crédit ;
4. D'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 116'866.— pendant 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du **15 mars 2018**.

Adopté à une très large majorité (3 abstentions).

Pour extrait conforme le **19 mars 2018**.

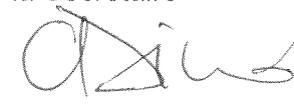
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président



Pierre Butty

la Secrétaire



Carole Dind

